



Berne, 31 juillet 2017

Information

Interface AS KeTI: correction des erreurs

Défi

Depuis l'introduction de l'interface AS KeTI entre e-dec et le système d'information de l'OSAV sont apparues des erreurs notamment techniques qui n'avaient pas été détectées lors des phases de test préalables. Certaines erreurs pouvaient être évitées grâce à une solution de contournement.

Vu le nombre important de problèmes techniques, l'interface a été désactivée le 7 juillet dernier.

Les modifications suivantes seront implémentées au 1^{er} août 2017 dans les systèmes de production:

Changement dans e-dec

Dans les données de base, l'obligation d'autorisation devient facultative. Toutefois, l'examen de plausibilité R362 dans e-dec permet d'éviter que des marchandises provenant d'États tiers puissent être déclarées sans DVCE.

Il n'est donc plus nécessaire de saisir un numéro fictif pour les marchandises expédiées depuis l'UE/AELE.

Changement dans AS KeTI

Les envois par voie aérienne directe (Genève ou Zurich) de poissons vivants et d'autres animaux vivants provenant de pays tiers pour lesquels plusieurs espèces ou plusieurs classes figurent sur le DVCE avec le même numéro tarifaire peuvent à nouveau être déclarés avec transportMode 4 (trafic aérien).

Activation de l'interface e-dec – AS KeTI

L'OSAV et l'AFD devraient réactiver l'interface AS KeTI le 17 août 2017. D'autres informations suivront.

Pour toute question technique sur la déclaration en douane, veuillez vous adresser au Centre de service TIC de l'AFD, en appelant le +41 58 462 60 00, ou en ouvrant un ticket sur

https://www.webapps.ezv.admin.ch/apps/ncts_formular/index.php?sprache=2http://www.afd.admin.ch/publicdb/newdb/ncts_formular/index.php?sprache=1%20.

Pour toute question générale sur l'interface AS KeTI, veuillez écrire à info@blv.admin.ch, avec la mention «AS KeTI» ou «Interface e-dec – TRACES».

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les désagréments rencontrés ces dernières semaines et vous présentons nos meilleures salutations.

L'équipe de projet

OSAV, division Affaires internationales, et AFD, Direction générale des douanes